

CR de l'Assemblée Générale ordinaire de DpA du 18.01.2014 à Paris

1. Introduction : le mot de la Présidente.

Bonjour à tous et merci d'être venu nombreux,

Avant de commencer, et comme c'est la circonstance, je vous souhaite une très belle année 2014.

Je dois vous avouer que j'ai éprouvé quelques difficultés pour formuler mes vœux cette fois, parce que je ne savais pas que souhaiter : la réussite, des projets, un bel avenir... J'avais l'impression de sonner faux, de frôler l'indécence... Et puis, je me suis dit que j'étais une incorrigible pessimiste, et qu'il n'y avait rien de mal à vouloir le bien de ces confrères.

Puis, début janvier, j'ai lu le premier édito du Moniteur : il était intitulé « Espérance ». Je ne l'ai plus bien en tête, mais en substance, on nous disait qu'il y avait sûrement des raisons d'espérer, que 2014 ne serait probablement pas l'année catastrophique qui s'annonce.

Alors donc je n'étais pas la seule à peiner pour les vœux !

Et l'espoir, la prière, la conjuration du mauvais sort, la foi en l'avenir, ça serait de cela dont les architectes auraient besoin ? La conjoncture est catastrophique, priez mes frères et espérez que la tornade passera à côté de votre maison !

Sérieusement, à défaut de raisons d'espérer, les pouvoirs publics ont annoncé, pour ce début d'année, une nouvelle qui diminuera un peu le pessimisme des architectes dès que cela sera officialisé. Le seuil de recours obligatoire à l'architecte serait rapporté à 150m2 Surface Plancher. Après un an et demi de bagarre, nous aurions enfin obtenu le retour au statut quo !

Et voilà que je fais encore du mauvais esprit. Surtout que cette petite nouvelle est plus grande qu'il n'y paraît. Si elle devait se concrétiser, cela signifierait que le Gouvernement peut écouter d'autres intérêts que ceux des pavillonneurs, que la mobilisation n'est pas veine, qu'il faut continuer pour que chaque permis de construire soit signé par un architecte. C'est pour cela que je ne vous souhaite pas l'espérance pour 2014 mais toute la combativité nécessaire pour réussir en 2014.

2. Rapport moral.

La transition est toute trouvée pour vous rappeler combien cette année 2013 a été riche pour l'association.

DpA a connu une croissance non négligeable tant sur le nombre d'adhérents qu'au niveau de l'aura qu'elle a acquise auprès de la profession.

2013, fut une année d'élections ordinales, et pour la première fois dans l'histoire de l'association, 73 candidats regroupés sur 10 listes se sont présentés en portant la même profession de foi. Cette situation était inédite et la démarche fut couronnée de succès. DpA compte aujourd'hui 37 nouveaux conseillers dans 9 régions dont un président de région, 4 vice-présidents, 3 secrétaires, 1 trésorier et 1 trésorier adjoint.

Dans toutes les régions, les conseillers DpA sont au travail pour défendre les valeurs que nous partageons.

Fort de ce succès, DpA a présenté une liste aux élections nationales. Les conditions d'éligibilités ne nous ont pas permis de présenter une liste complète, mais les 8 candidats ont mené une campagne dense et riche de débats. Et cela n'a pas suffi pour que l'un d'entre eux soit élu, même si leur résultat ne fut pas ridicule.

DpA ce n'est pas seulement une « machine à gagner les élections », nous avons déposé au Ministère de la Culture une pétition réclamant l'instauration d'un barème plancher d'honoraire et attendons toujours d'être reçu par la tutelle après deux annulations du rendez-vous.

Des collectifs se développent dans la France : en Pays-de-Loire, en PACA, en Rhône-Alpes, en Auvergne... L'association doit renforcer son réseau d'architectes pour alimenter

le débat et faire en sorte que la voix des confrères, qui ont décidé de se battre plutôt que d'espérer, soit portée plus haut et enfin entendue.

C'est pour cela que nous avons demandé d'être reçus par Mme Jacquot (la nouvelle Présidente du CNOA) ; elle nous rencontrera en même temps que d'autres associations et syndicats le 14 février 2014. Et c'est aussi pour cela que nous renouvellerons notre demande d'entrevue auprès de notre ministère de tutelle jusqu'à ce qu'ils acceptent de nous recevoir.

Nous devons aussi alimenter le débat entre les confrères, c'est pourquoi nous allons changer les statuts pour reconnaître l'existence des collectifs régionaux. DpA est devenue un réseau d'architectes qui militent pour améliorer nos conditions d'exercices, et il faut se donner les moyens de cette mise en réseau.

EB

3. Rapport financier.

Nous avons eu, malgré les nouvelles adhésions enregistrées cette année, un déficit entre dépense et recette 2013 de 1 400 euros, fort heureusement absorbé grâce aux excédents des années 2011 et 2012. Il est à noter les dépenses exceptionnelles dues aux élections ordinaires qui se tiennent tous les 3 ans.

Les chiffres :

En caisse en janvier 2013 = + 4 090€

Recette 2013 = + 3645€ (150 cotisations à 20€ + des soutiens complémentaires de 10 à 200€)

Dépense 2013 = - 4 048€

- Location salles à la SFA = 1 010€
- Voyages élections régionales et nationales (Hte-Normandie, Aquitaine, Bourgogne, Languedoc-Roussillon, Pays de la Loire, Rhône-Alpes, PACA, Bretagne,) = 1 735€
- Communication, flyers, tracts, photos = 1 845€
- Courriers = 350€
- Frais bancaire = 108€

En caisse janvier 2014 = + 2 686€

Il faut souligner que le fonctionnement a pu être assuré malgré la modestie du budget grâce :

- aux soutiens complémentaires aux cotisations ;
- la prise en charge par de nombreux adhérents eux-mêmes des frais de déplacements inter-régions ;
- le bénévolat des adhérents mettant à disposition matériels et locaux personnels pour les activités des collectifs.

Pour l'avenir la question du montant de la cotisation est posée, et donc du budget général, pour financer les activités de l'association qui verront des déplacements inter-régionaux pour assurer la centralisation et les échanges entre collectifs et bureau national. Ainsi que le développement de la communication intégrant la création d'un véritable blog et l'assistance d'un secrétariat occasionnel rémunéré.

Nous gardons la volonté de maintenir une cotisation minimum dont le montant ne doit pas être un obstacle à l'adhésion de tous. L'avenir est donc à la multiplication des adhésions, que je vous invite à proposer le plus largement, ainsi qu'à l'assiduité de chacun dans le paiement de celles-ci (il en a manqué une cinquantaine, non renouvelées ou quelques unes non concrétisées par quelques candidats.). Je lance l'appel pour un soutien complémentaire pour ceux qui le peuvent car nous le savons, pour le vivre par ailleurs, une cotisation forfaitaire n'est pas équitable.

JBG

4. Débat avec la salle.

Comme c'est la tradition et l'essence même de DpA, l'AG annuelle n'est pas seulement le lieu de traiter des missions « régaliennes » de l'association, c'est aussi un moment privilégié de débat où des adhérents de toute la France peuvent échanger sur les sujets qui nous ont réunis.

Si l'on remarque que les constats de DpA sur la profession sont largement partagés, les réponses que nous apportons ne s'inscrivent pas dans les actions des autres associations

et des syndicats. Et nos positions sont souvent attaquées durement malgré le constat commun.

Les récentes prises de position de C. Jacquot dans son discours de politique générale en sont la preuve. En effet, si elle affirme que la situation est préoccupante, les solutions qu'elle entrevoit pour redresser la situation paraissent insuffisantes, voire contre productives. Car si certaines réglementations peuvent apparaître obsolètes ou absurdes, il ne s'agit pas de « jeter le bébé avec l'eau du bain » en dénonçant le contexte réglementaire dans son ensemble. C'est une prise de position dangereuse, qui peut arranger certains groupes du BTP, mais peut conduire à une libéralisation de l'acte de bâtir. Les gardes fous manquent.

Concernant le seuil de recours obligatoire à l'architecte, on ne peut pas se contenter de son abaissement à 150 m² SP qui n'est qu'un retour au statut quo. Nous devons demander à minima une application stricte de la loi, et que derrière chaque permis de construire on trouve un architecte.

La démarche de DpA aux élections ordinaires de 2013 a pu donner l'impression que le seul objet de notre association était de prendre le pouvoir à l'ordre des architectes.

Or, DpA n'est pas l'ordre, et n'a pas vocation à s'y substituer. Cette association est un réseau d'architectes qui défendent des valeurs pour garantir des conditions d'exercices décentes et un cadre de vie de qualité aux citoyens.

Si DpA présente des candidats aux élections ordinaires, c'est parce que c'est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics. C'est donc un moyen de se faire entendre et non pas une fin en soi.

Toutefois, nous n'obtiendrons pas gain de cause si nous nous inscrivons dans une démarche électoraliste, particulièrement dans le contexte actuel. Cette année ne commence pas avec la même dynamique que la précédente. Le ministère ne veut pas nous recevoir, le CNOA ne veut pas nous rencontrer individuellement. Quel est donc le sens de la mission des 40 élus DpA à travers la France ?

Il ne s'agit pas d'établir un profil type du « conseiller ordinal DpA » ; ces derniers agissent suivant des règles qui ne lui permettent pas toujours de développer les thématiques qui nous sont chères. C'est pourquoi les collectifs doivent se développer dans chaque région et à côté des conseils de l'ordre.

Les collectifs régionaux doivent être un réservoir d'idées et d'actions dans chaque région, dont la vie doit être distincte de celle du conseil, afin de ne pas se perdre dans les missions régaliennes de l'ordre.

C'est en développant et en grossissant les collectifs, en occupant le terrain, en témoignant de ce qu'il se passe dans notre profession et en le diffusant largement, que DpA pourra se développer et, le cas échéant, être enfin entendu.

Chacun est donc appelé à convaincre les confrères autour de lui.

5. Relevé de décisions.

Après le débat, les résolutions suivantes ont été soumises au vote :

A. Le montant de la cotisation en 2014 :

L'association doit se donner les moyens de se développer, la récente ampleur nationale de notre collectif impose de se doter de moyens supplémentaires : pour cela nous avons deux pistes possibles :

- Augmenter le montant de la cotisation ;
- Augmenter le nombre d'adhérents.

Le collectif de Pays-de-Loire a connu une forte croissance au cours du dernier trimestre 2013, cette croissance semble se poursuivre en ce début d'année (6 nouvelles cotisations de cette région ont été apportées à l'AG). Si la cotisation était augmentée, il ne serait pas certain que ce bon résultat soit conforté voire amplifié.

L'AG a décidé, à l'unanimité, de maintenir la cotisation à 20€ / 5€ pour les étudiants pour l'année 2014. L'AG insiste sur la nécessité de faire croître l'association, et même si cela ne constitue en rien un préalable à la discussion, d'inciter les confrères intéressés à nos débats à cotiser.

B. Le bureau de l'association pour 2014 :

Le bureau 2013 sortant était constitué de la manière suivante :

- Présidente : Emilie Bartolo
- Trésorier : Jean-Bernard Godard
- Secrétaire : Sylvie Boulanger

Se sont présentés aux postes du bureau 2014 :

- Président : Emilie Bartolo
- Trésorier : Philippe Primard
- Secrétaire : Jean-Bernard Godard

Comme il n'y avait qu'une personne à pourvoir par poste, il a été proposé de voter à main levée l'ensemble du nouveau bureau.

A l'unanimité,

- Emilie Bartolo a été élue Présidente ;
- Philippe Primard a été élu Trésorier ;
- Jean-Bernard Godard a été élu Secrétaire.

Compléments.

Comme personne n'est parfait, nous avons oublié de vous présenter le fonctionnement du bureau. En effet, si l'activité en région est extrêmement dynamique, DpA a été créée à Paris, et notre fonctionnement se doit donc d'être particulier. C'est pourquoi nous fonctionnons actuellement de la manière suivante :

Le secrétariat est chargé d'organiser le travail en attendant la mise en place d'autres structures, pour des raisons pratiques il est parisien mais devra s'élargir avec les représentants des régions.

Si la présidente est administratrice du compte sur Facebook, et le secrétaire de la feuille de DpA, le bureau comprend également :

- Un chargé de diffuser les infos de l'Ordre ;
- Un chargé de la revue de presse (à réactiver) ;
- Un chargé des relations avec les Régions ;
- Un chargé des relations avec la presse ;
- Un web master (pour le site web) ;

La présidente
Emilie Bartolo
